

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 10 avril 2018

Lieu : Salle des fêtes à Bannans - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	Pouvoir à JL Néault
	Jean-Louis Néault	X
<b>Boujailles</b>	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Débois
<b>Bulle</b>	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
<b>Courvières</b>	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	Pouvoir à Y. Fabre
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	X
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	Pouvoir à M. Franey-Saillard
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
<b>La Rivière Drugeon</b>	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Pascal Lanquetin	Pouvoir à X. Vionnet
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

**Secrétaire de séance :**

Ordre du jour :

### APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 27 FEVRIER 2018

#### ADMINISTRATION GENERALE

Autorisation de prélèvement à PSA FINANCES (location véhicule électrique RNR)

#### FINANCES

##### ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL :

Vote du CA 2017 ; affectation du résultat 2017 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2018 ; vote de la participation financière des industries et de la CCGP ; Dégrèvement redevances assainissement intercommunal 2016 et 2017

Transfert compétence Eau et Assainissement : demande de subvention au Département

ZAE BULLE : vote du CA 2017 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2018 ; affectation du résultat

BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS : vote du CA 2017 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2018

ELIMINATION DES DECHETS : vote du CA 2017 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2018

BUDGET PRINCIPAL : vote du CA 2017 ; affectation du résultat 2017 ; vote de la concordance des chiffres du compte de gestion ; vote du budget primitif 2018 ; vote des taux de fiscalité ;

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

ZAE : validation des nouveaux prix de vente

## TOURISME – animation

Gratification de stage de Mr Vivien ANTOINE  
Inauguration des liaisons douces : demande de subvention  
Programme 2018 ENS Lac de Bouverans Marais du Varot : demande de subvention

## CULTURE

Délibération pour demande de subvention DRAC projet Résidence d'artistes au collège  
Convention de partenariat avec Musicart's

## SPORT JEUNESSE SOLIDARITÉ

Convention 2018 avec la Mission locale

## RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

Gratification de stage de Mr Léo BRUN (juin à fin août 2018)

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président également Maire de Bannans souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2018

Sans autres observations, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

### 2) - ADMINISTRATION GENERALE

#### 2.1. Autorisation de prélèvement à PSA Finances pour la location véhicule électrique RNR (délibération n° 15)

**Décision** : pour simplifier le traitement comptable des échéances mensuelles (308 €) relatives à la location du Partner électrique, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent Mr le Président à signer une convention pour prélèvement automatique.

### 3) - FINANCES vote des comptes administratifs 2017 et budgets primitifs 2018

#### 3.1. ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL :

##### • Vote du compte administratif 2017 (délibération n° 16)

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	450 275,61 €	477 834,92 €	27 559,31 €
	Investissement	160 831,43 €	280 248,24 €	119 416,81 €
Report 2016	Exploitation		95 115,95 €	
	Investissement	60 807,39 €		
<b>TOTAL</b>		<b>671 914,43 €</b>	<b>853 199,11 €</b>	<b>181 284,68 €</b>
Investissement : reste à réaliser		50 800,00 €	- €	
Résultat cumulé	Exploitation	450 275,61 €	572 950,87 €	122 675,26 €
	Investissement	272 438,82 €	<b>280 248,24 €</b>	7 809,42 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>722 714,43 €</b>	<b>853 199,11 €</b>	<b>130 484,68 €</b>

Le Président se retire pour laisser la présidence à Mr Jean-Louis Néault.

**Décision** : le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Affectation du résultat 2017 (délibération n° 17)**

**Décision** : après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 122 675.26 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	27 559,31 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	- €
Résultat antérieur de l'exercice	95 115,95 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>122 675,26 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement :</b>	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	58 609,42 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-50 800,00 €
<b>Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser</b>	<b>- €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>122 675,26 €</b>
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	0,00 €
- Report en exploitation (R002)	122 675,26 €

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 18)**

**Décision** : les montants du compte de gestion du budget annexe « Assainissement intercommunal » de Mr le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mr le Trésorier de sa gestion comptable 2017.

- **Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 19)**

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	601 196,00 €	478 521,35 €
Résultat reporté		122 674,65 €
<b>Total</b>	<b>601 196,00 €</b>	<b>601 196,00 €</b>

<b>Investissement</b>	489 275,00 €	481 465,58 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	50 800,00 €	- €
Résultat reporté		58 609,42 €
<b>Total</b>	<b>540 075,00 €</b>	<b>540 075,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 141 271,00 €</b>	<b>1 141 271,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Participation des industriels pour l'exercice 2018 (délibération n° 20)**

**Décision** : conformément aux montants indiqués au budget primitif, la participation HT 2018 se décompose comme suit :

	Participation - part "eaux pluviales"	Participation part usagers"	Participation industries	Total	Appel de fonds avant le 31 mai	1 appel de fonds trimestriel
CC GRAND PONTARLIER	10 000 €	16 450 €		26 450 €		6 612,50 €
Fromagerie Boujailles			11 654 €	11 654 €	11 654 €	
Fromagerie Bouverans			5 379 €	5 379 €	5 379 €	
Fromagerie Courvières			5 716 €	5 716 €	5 716 €	
Fromagerie Frasne			9 093 €	9 093 €	9 093 €	
Fromagerie La Rivière D.			7 352 €	7 352 €	7 352 €	
Escargoterie Romanzini			2 544 €	2 544 €	2 544 €	

### 3.2. Dégrèvement redevances 2016 et 2017 (délibération n° 21)

Le Président indique que la commune de Vaux et Chantegrue a effectué une réduction sur les factures d'assainissement communal 2016 et 2017 de Monsieur et Madame DOLEAC Frédéric suite à une fuite importante. La CFD doit reprendre les mêmes calculs pour l'assainissement intercommunal, soit :

- La moyenne de consommation des 3 dernières années = 164 m<sup>3</sup>
  - Pour 2016 = 164 m<sup>3</sup> x 0.85 € = 139.40 € HT au lieu de 1286 m<sup>3</sup> facturés
  - Pour 2017 = 164 m<sup>3</sup> x 0.85 € = 139.40 € HT au lieu de 3116 m<sup>3</sup> facturés
  - Soit un **dégrèvement total** de 4074 m<sup>3</sup> à 0.85€ = **3 462.90 € HT** pour les 2 années, ou **3 809.19 € TTC**

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le dégrèvement tel qu'indiqué ci-dessus ; les crédits ont été ouverts au budget primitif 2018.

### 3.3. Transfert de la compétence Eau potable et Assainissement : demande de subvention au Département (délibération n° 22)

La Communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon s'est engagée dès la fin de l'été 2017 dans l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CFD au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil départemental du Doubs a également souhaité s'engager auprès des collectivités s'étant engagées dans l'appel à projet.

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent le Président à solliciter le concours du Conseil départemental du Doubs et faire la demande d'une subvention d'un montant de 40 000 euros sur un total de dépenses de 354 988.02 €. La participation de l'Agence de l'Eau s'élève à 243 990.41 €, soit un autofinancement de 70 997.61 €.

### 3.4. ZAE BULLE :

- **Vote du compte administratif 2017 (délibération n° 23)**

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	5 773 040,37 €	5 625 897,14 €
	Investissement	7 820 706,56 €	7 126 036,70 €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		692 382,02 €
	Investissement	791 214,70 €	
<b>TOTAL</b>		<b>14 384 961,63 €</b>	<b>13 444 315,86 €</b>
	Investissement	8 611 921,26 €	7 126 036,70 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 384 961,63 €</b>	<b>13 444 315,86 €</b>
Résultat de l'exercice			-940 645,77 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à Mr Jean-Louis Néault.

**Décision** : le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 24)**

**Décision** : les montants du compte de gestion du budget annexe « ZAE » de Mr le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mr le Trésorier de sa gestion comptable 2017.

- **Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 25)**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	6 902 809,00 €	6 357 570,21 €
Résultat reporté		545 238,79 €
<b>Total</b>	<b>6 902 809,00 €</b>	<b>6 902 809,00 €</b>

<b>Investissement</b>	5 498 000,44 €	6 983 885,00 €
Résultat reporté	1 485 884,56 €	
<b>Total</b>	<b>6 983 885,00 €</b>	<b>6 983 885,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>13 886 694,00 €</b>	<b>13 886 694,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3.5. ELIMINATION DES DECHETS

- **Vote du compte administratif 2017 (délibération n° 26)**

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	534 128,86 €	533 791,65 €
	Investissement	- €	- €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		1 012,20 €
	Investissement		
<b>TOTAL</b>		<b>534 128,86 €</b>	<b>534 803,85 €</b>
	Investissement	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>534 128,86 €</b>	<b>534 803,85 €</b>
Résultat de l'exercice			674,99 €

Le Président se retire pour laisser la présidence à Mr Jean-Louis Néault.

**Décision** : le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 27)**

les montants du compte de gestion du budget annexe « Elimination des déchets » de Mr le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mr le Trésorier de sa gestion comptable 2017.

- **Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 28)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	538 000,00 €	537 325,01 €
Résultat reporté		674,99 €
<b>Total</b>	<b>538 000,00 €</b>	<b>538 000,00 €</b>

Investissement	- €	- €
Résultat reporté	- €	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>538 000,00 €</b>	<b>538 000,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3.6. **BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS :**

- **Vote du compte administratif 2017 (délibération n° 29)**

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	13 705,09 €	14 577,18 €
	Investissement	38 962,64 €	- €
		+	+
Report antérieur	Fonctionnement		
	Investissement	79 312,36 €	
<b>TOTAL</b>		<b>131 980,09 €</b>	<b>14 577,18 €</b>
Restes à réaliser	Investissement		
	Investissement	118 275,00 €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>131 980,09 €</b>	<b>14 577,18 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-117 402,91 €</b>

Le Président se retire pour laisser la présidence à Mr Jean-Louis Néault.

**Décision** : le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Affectation du résultat 2017 (délibération n° 30)**

**Décision** : après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 872.09 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	872,09 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	- €
Résultat antérieur de l'exercice	- €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>872,09 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement :</b>	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	-118 275,00 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	- €
<b>AFFECTATION</b>	
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	872,09 €
- <b>Report en exploitation (R002)</b>	- €

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 31)**

**Décision** : les montants du compte de gestion du budget annexe « Bâtiment-relais les Vaudins » de Mr le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mr le Trésorier de sa gestion comptable 2017.

- **Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 32)**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	13 152,00 €	12 279,91 €
Résultat reporté	- €	872,09 €
<b>Total</b>	<b>13 152,00 €</b>	<b>13 152,00 €</b>

<b>Investissement</b>	32 680,00 €	150 955,00 €
Reste à réaliser	- €	
Résultat reporté	118 275,00 €	
<b>Total</b>	<b>150 955,00 €</b>	<b>150 955,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>164 107,00 €</b>	<b>164 107,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3.7. **BUDGET PRINCIPAL**

- **Vote du compte administratif 2017 (délibération n° 33)**

		Depenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	2 197 903,23 €	2 751 074,77 €
	Investissement	2 873 165,80 €	2 967 280,21 €
		+	+
report antérieur	Fonctionnement		939 333,83 €
	Investissement	59 992,85 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 131 061,88 €</b>	<b>6 657 688,81 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	4 000,00 €	8 000,00 €
	Investissement	2 937 158,65 €	2 975 280,21 €
TOTAL GENERAL		5 135 061,88 €	6 665 688,81 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 530 626,93 €</b>	

Le Président se retire pour laisser la présidence à Mr Jean-Louis Néault.

**Décision** : le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention.

- **Affectation du résultat 2017 (délibération n°34)**

**Décision** : après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 492 505.37 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement :</b>		
Résultat de l'exercice		553 171,54 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif		- €
Résultat antérieur de l'exercice		939 333,83 €
<b>at à affecter</b>		<b>1 492 505,37 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement :</b>		
- Solde d'exécution cumulé d'investissement		34 121,56 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement		4 000,00 €
<b>Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser</b>		<b>- €</b>
<b>AFFECTATION</b>		<b>1 492 505,37 €</b>
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :		<b>0,00 €</b>
- Report en fonctionnement (R002)		<b>1 492 505,37 €</b>

- **Vote de la concordance des chiffres du compte de gestion (délibération n° 35)**

**Décision** : les montants du compte de gestion du budget principal de Mr le Trésorier étant conformes en tout point aux écritures de la comptabilité administrative du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le compte de gestion et donne quitus à Mr le Trésorier de sa gestion comptable 2016.

• **Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 36)**

Mr Jean-Louis Néault présente les prévisions pour chaque compétence et commente les orientations budgétaires proposées pour chaque compétence, après étude en commission puis en Bureau.

Répartition par compétence	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
administration générale	137 680,00 €	133 297,44 €	1 719 927,00 €	2 498 541,63 €
Cellule technique Assainissement	- €	- €	112 950,00 €	112 950,00 €
Educateur sportif	1 500,00 €	246,00 €	39 326,00 €	13 000,00 €
Ski de fond	1 000,00 €	164,00 €	12 227,00 €	1 020,00 €
Economie touristique	30 000,00 €	24 628,00 €	42 174,00 €	10 579,00 €
Réserve naturelle Frasne-Bouverans	9 960,00 €	9 557,00 €	111 703,00 €	70 765,00 €
Médiathèque	5 700,00 €	1 407,00 €	52 650,00 €	10 000,00 €
Culture information communication	- €	- €	57 638,00 €	8 800,00 €
Développement économique	569 613,00 €	40 642,00 €	820 234,00 €	- €
Digue Bannans	156 000,00 €	156 000,00 €	- €	- €
Gendarmerie	23 010,00 €	- €	9 700,00 €	42 764,00 €
Jeunesse-Social	- €	- €	51 378,00 €	13 600,00 €
Pôle Santé	80 000,00 €	- €	38 250,00 €	- €
Transfert compétence Eau	104 184,00 €	20 359,00 €	26 200,00 €	18 057,00 €
<b>Total</b>	<b>1 118 647,00 €</b>	<b>386 300,44 €</b>	<b>3 094 357,00 €</b>	<b>2 800 076,63 €</b>
	+			+
Report 2017	- €	34 121,56 €		1 492 505,37 €
	=	=		=
<b>Total</b>	<b>1 118 647,00 €</b>	<b>420 422,00 €</b>	<b>3 094 357,00 €</b>	<b>4 292 582,00 €</b>
		+	+	
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour équilibre		698 225,00 €	698 225,00 €	
		=	=	
<b>TOTAL</b>	<b>1 118 647,00 €</b>	<b>1 118 647,00 €</b>	<b>3 792 582,00 €</b>	<b>4 292 582,00 €</b>

**excédent 500 000,00 €**

Présentation comptable :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	3 792 582,00 €	2 800 076,63 €
Résultat reporté	- €	1 492 505,37 €
<b>Total</b>	<b>3 792 582,00 €</b>	<b>4 292 582,00 €</b>
<b>Investissement</b>	1 114 647,00 €	1 076 525,44 €
Reste à réaliser	4 000,00 €	8 000,00 €
Résultat reporté		34 121,56 €
<b>Total</b>	<b>1 118 647,00 €</b>	<b>1 118 647,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 911 229,00 €</b>	<b>5 411 229,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **Vote des taux de fiscalité 2018 (délibération n° 37)**

Mr le Président indique que plusieurs éléments ont été pris en compte pour proposer cette hausse de fiscalité de + 4.14 points pour la taxe d'habitation :

**Décision** : le conseil de communauté fixe les taux d'imposition 2018 des taxes locales directes comme suit :

- Taxe d'habitation ..... 14.26 %
- Taxe foncière (bâti)..... 7.58 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 10.73 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ..... 18.74 %

Résultat du vote : unanimité moins 2 voix contre (MM. Yannick Fabre et Louis Girod) -

#### 4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### 4.1. ZAE : validation des nouveaux prix de vente (délibération n° 38)

Le président rappelle la délibération du 12 juillet 2016 qui a fixé la valeur vénale au m<sup>2</sup> en fonction de la localisation des futurs lots de la ZAE intercommunale, suite à la validation par France Domaine.

Compte-tenu des données du marché immobilier local des terrains industriels évalué par France Domaine, le Président propose d'augmenter les prix de vente aux m<sup>2</sup> des lots encore disponibles :

-0,50 € HT/m<sup>2</sup> pour les grands lots bande vitrine  
 -1,50 € HT/m<sup>2</sup> pour les lots bande retrait

Prix actualisés :

LOCALISATION	N° LOT	SURFACE m <sup>2</sup>	FORFAIT RACCORDEMENT RESEAUX	Prix au m <sup>2</sup> HT	Prix de Vente Total HT (compris raccordement)
Bande Vitrine Grands Lots	5	3 059	10 000 €	28,50 €	97 182 €
	15	3 167	10 000 €	28,50 €	100 260 €
	16	3 202	10 000 €	28,50 €	101 257 €
	17	3 038	10 000 €	28,50 €	96 583 €
	23	2 577	10 000 €	29,00 €	84 733 €
	24	3 049	10 000 €	29,00 €	98 421 €
Bande Vitrine Petits lots	25	1 861	10 000 €	25,50 €	57 456 €
	26	1 605	10 000 €	25,50 €	50 928 €
	27	1 300	10 000 €	25,50 €	43 150 €
	28	1 364	10 000 €	23,50 €	42 054 €
	29	1 119	10 000 €	23,50 €	36 297 €
Bande Vitrine "Lot Décalé"	2	4 148	10 000 €	24,50 €	111 626 €
Bande retrait	1	36 521	10 000 €	22,00 €	813 462 €
	3	6 771	10 000 €	18,50 €	135 264 €
	6	2 101	10 000 €	22,00 €	56 222 €
	7	2 035	10 000 €	22,00 €	54 770 €
	8	11 252	10 000 €	22,00 €	257 544 €
	9	5 883	10 000 €	22,00 €	139 426 €
	10	5 038	10 000 €	22,00 €	120 836 €
	11	7 703	10 000 €	22,00 €	179 466 €
	12	3 312	10 000 €	18,50 €	71 272 €
	13	2 670	10 000 €	18,50 €	59 395 €
	14	2 637	10 000 €	22,00 €	68 014 €
	18	3 949	10 000 €	18,50 €	83 057 €
	19	4 451	10 000 €	20,50 €	101 246 €
	20	4 248	10 000 €	18,50 €	88 588 €
	21	2 811	10 000 €	22,00 €	71 842 €
22	2 960	10 000 €	22,00 €	75 120 €	

Le Président rappelle que les lots n°3, n°5, n°12 et 13, n°18, n°19, n°20, n°28 et n°29 sont déjà vendus (acte de vente signé) et ne font donc pas l'objet de cette augmentation.

De plus, il est proposé de ne pas augmenter le prix de vente des lots pour les entreprises ayant déjà signé une réservation. Les entreprises et les lots concernés sont les suivants :

- Lot n° 2 - SCCV du Stade (entreprise BTP Loiget Lonchamp)
- Lots n° 15 et 16 - SCAF La Fruitière de La Rivière-Drugeon
- Lot n° 17 - SCI EM (projet copropriété gérée par Mr El Machichi)
- Lot n° 25 - SCI Alliance Construction 25 (entreprise GD Constructions)
- Lot n° 26 - entreprise Simplement Chocolat
- Lot n° 27 - SCI ABG (entreprise Bernard Guyon)

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve les prix de vente actualisé des lots proposés, étant entendu que les surfaces définitives seront déterminées par les documents d'arpentage,
- accepte de ne pas augmenter les prix des lots pour les entreprises signant une réservation avant le 10 avril 2018,

## 5) - TOURISME - ANIMATION

### 5.1. Gratification de stage de Mr Vivien ANTOINE (délibération n° 39)

Dans le cadre de sa formation Bac Pro SAPAT (Services aux Personnes et aux Territoires), Vivien ANTOINE effectuera un stage de 4 semaines du 7 au 18 mai et du 28 mai au 8 juin. Il sera encadré par Laurence Lyonnais et Blandine Staszak.

Considérant le bon travail qu'il a déjà effectué dans le cadre de précédents stages non rémunérés (aide à la médiathèque, recensement des hébergements sur le territoire CFD...), il est proposé de lui attribuer une gratification 262.50 € versée en fin de stage et correspondant à 2 semaines de présence.

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- donne son accord aux conditions précitées,
- dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2018.

### 5.2. Inauguration des liaisons douces : demande de subvention (délibération n° 40)

Afin de valoriser les liaisons douces installées cette année sur le territoire, il est proposé de mettre en place en 2018 un événement de promotion permettant de faire découvrir les itinéraires grâce à plusieurs animations sur le territoire.

Les montants nécessaires à cette opération sont les suivants :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	%tage	Montant TTC
<b>Animations</b>	<b>3 260,00 €</b>	<b>Subventions</b>	48%	1 800,00 €
		Commissariat de Massif	8%	300,00 €
<b>Communication</b>	<b>522,00 €</b>	Région (Soutien aux manifestations)	40%	1 500,00 €
		<b>Autofinancement</b>	52%	1 982,00 €
	<b>3 782,00 €</b>			<b>3 782,00 €</b>

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise le Président à solliciter les crédits de financement
- décide que la CFD prendra à sa charge les financements non acquis
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018

### 5.3. Programme 2018 ENS Lac de Bouverans Marais du Varot : demande de subvention (délibération n° 41)

En 2017, le Département du Doubs a souhaité que les demandes de financement relatives aux Espaces Naturels Sensibles fassent l'objet de demandes groupées de la part des maîtres d'ouvrage.

En ce qui concerne la CFD, elle est chargée de l'ouverture au public pour le site ENS Lac de Bouverans et Marais du Varot (parcours des rives du lac et belvédère de Châtel Véron).

La CFD et la commune de Bouverans s'efforcent de se montrer à la hauteur de la richesse naturelle exceptionnelle du site et de l'effort d'investissement public qui a été réalisé, afin de pérenniser la qualité des aménagements dans le respect du site et dans un but pédagogique.

Le comptage effectué en 2017 atteste d'une fréquentation de 12 000 visiteurs annuellement, ce qui implique des mesures de gestion pour l'entretien, l'animation, les réparations, le débroussaillage et l'élagage.

Le plan d'actions 2018 pour l'ouverture au public du site ENS du Lac de Bouverans et Marais du Varot prévoit pour un montant estimé à 19 600 € :

1. La poursuite des actions pour l'entretien et le maintien du site en excellent état de fonctionnement dont les heures du personnel en régie et l'équipement en matériel d'entretien
2. Le suivi de la fréquentation et la communication, les relations avec les partenaires
3. Des visites et animations dans les mêmes proportions qu'en 2017
4. Des actions de fauche et d'entretien sélectif de la haie le long de la petite route (notamment suite à la casse due à la tempête et aux chutes de neige cet hiver)
5. Le remplacement d'une borne devinette vandalisée
6. L'installation d'un « repose fesses » au droit du panneau sonore « des Anciens ».

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le plan d'action 2018 pour l'animation et l'ouverture au public du site Espace Naturel Sensible Lac de Bouverans Marais du Varot
- Sollicite le Département du Doubs pour une aide à hauteur de 80% de dépenses H.T. engagées, pour des travaux en régie comme en prestation.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2018 de la CFD

## 6) - CULTURE

### 6.1. Délibération pour demande de subvention DRAC projet Résidence d'artistes au collège à Frasne (délibération n° 42)

La résidence d'artistes, qui a été menée au collège du 24 au 29 septembre 2017, faisait partie du dispositif Parcours Artistique et Culturel du Collégien.

Ce dossier, monté au printemps 2017 avec le collège, a été validé par le Rectorat, la DRAC et le Département du Doubs.

Par un courrier du 27 juillet 2017, la DRAC a fait part d'une possibilité de financement de 1 000 €

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à demander la subvention prévue par la DRAC pour ce projet.

### 6.2. Convention de partenariat avec Musicart's (délibération n° 43)

L'association Musicart's a pour but l'enseignement de la musique et de la danse, de favoriser la musique d'ensemble, d'organiser des concerts et toutes autres manifestations ayant lien avec la musique et/ou la danse, d'assumer l'organisation et la gestion financière de ses activités et de participer au développement culturel de son territoire.

L'association propose également des interventions musicales en milieu scolaire.

Elle exerce ses missions sur les territoires des intercommunalités Frasne Drugeon et Altitude 800 qui sont ses partenaires privilégiés. Les intercommunalités sont représentées par leurs élus au sein du Conseil d'administration de Musicart's conformément à ses statuts.

L'association bénéficie également de soutien financier du Département du Doubs en qualité d'école de musique structurante au titre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Après un dialogue fructueux entre la CFD et l'association Musicart's ;

Considérant que l'association répond à des objectifs d'intérêt général, remplit des missions d'éducation et d'éveil artistiques auprès de la jeunesse et de la population, concourt au lien social, à l'implication citoyenne ainsi qu'à l'attractivité du territoire par les animations qu'elle propose ;

Que l'association organise l'enseignement musical du territoire en recrutant des professeurs qualifiés et en garantissant la qualité des prestations proposées, ainsi que des interventions musicales en milieu scolaire (IMS) assurées par du personnel diplômé ;

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat précisant les modalités de partenariat :

- émet un avis favorable ;
- autorise le Président à signer ladite convention ;
- dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2018 pour la somme de 8 280 € au titre des interventions en milieu scolaire et 30 644 € au titre de la participation forfaitaire 2018.

## 7) - SPORT JEUNESSE SOLIDARITE

### 7.1. Convention 2018 avec la mission locale (délibération n° 44)

Depuis 2004, la CFD est partenaire de la Mission Locale Espace Jeunes du Haut Doubs, qui reçoit, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans. En 2017, le nombre de jeunes suivis pour le territoire intercommunal est de 59.

Depuis 2016, le montant de la participation de la CFD s'élève à 1€ par habitant, ce qui représente un montant de 6 066 € pour 2018.

Une convention de partenariat fixe les termes de la participation de la CFD, ainsi que les attentes vis-à-vis des rapports d'activité, de la communication et des échanges réguliers à mettre en place entre la Mission Locale et la CFD, notamment le Point Info Jeunesse et les activités jeunesse.

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat précisant les modalités de partenariat :

- émet un avis favorable ;
- autorise le Président à signer ladite convention ;
- dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2018 pour la somme de 8 280 € au titre des interventions en milieu scolaire et 30 644 € au titre de la participation forfaitaire 2018.

## 8) - RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

### 8.1. Gratification de stage de Mr Léo BRUN (délibération n° 45)

En complément de l'accueil et de l'entretien à assurer aux tourbières de Frasne en période estivale que réalise le technicien garde animateurs Thibaut Van Rijswijk, il a été proposé de prendre un stagiaire de BTS Gestion Protection de la Nature durant les deux mois d'été.

La candidature de Mr Léo BRUN a été retenue pour un stage du 4 juin au 31 août 2018 dans le cadre d'un Brevet de Technicien Supérieur « Gestion et Protection de la Nature » suivi au lycée agricole de Saint Chély d'Apcher en Lozère.

Il sera gratifié suivant le barème en vigueur et proportionnellement au nombre de jours de présence :

- Du 4 au 30 juin (20 jours x 7 h x 24 € x 15 %) ..... 525.00 €
- Du 1er au 31 juillet (22 jours) ..... 577.50 €
- Du 1er au 31 août (22 jours) ..... 577.50 €
- **Soit en moyenne mensuelle** ..... **560.00 €**

Ses missions au chalet des tourbières seront l'accueil, l'information, la surveillance des équipements et leur petit entretien ainsi que l'accompagnement de visites guidées sous la responsabilité du technicien garde animateur. Il sera placé sous la responsabilité de Thibault Van Rijswijk en tant que tuteur de stage.

**Décision** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- donne son accord aux conditions précitées,
- autorise le Président à signer la convention,
- dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2018, liés à la gratification et à l'indemnisation des frais de déplacement au départ de la CFD, selon les tarifs en vigueur dans la fonction publique territoriale.

## 9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bannans

Le Président,  
Claude DUSSOUILLEZ.

